PESCN

Pôle d'enseignement
supérieur de la
Côte-Nord

Guide Appel de projets

2025-2026

Table des matières

Présentation générale 3
Thématiques ministérielles des pôles d'enseignement supérieur 3
Mission 3
Vision 3
Valeurs 3
Mise en contexte 4
Objectif principal : 4
Précisions sur l'appel de projets 4
Définition d'un projet : 4
Modalités sur le dépôt de projet : 4
Retombées : 5
Soumission des projets : 5
Date limite de dépôt : 5
Évaluation des projets 5
Pertinence 5
Qualité du projet 5
Résultats anticipés 6
Modalités de suivi des projets 6

Présentation générale

Le Pôle d'enseignement supérieur de la Côte-Nord (PESCN) favorise la concertation entre les établissements d'enseignement supérieur et les partenaires socio-économiques de la Côte-Nord en vue de déployer des actions agissant sur des enjeux territoriaux communs. Il est constitué des deux cégeps et des deux universités de la région, soit le Cégep de Baie-Comeau et le Cégep de Sept-Îles, de l'Université du Québec à Chicoutimi (campus Sept-Îles) et de l'antenne de l'UQAR à Baie-Comeau.

Thématiques ministérielles des pôles d'enseignement supérieur

Les pôles d'enseignement supérieur sont financés par le ministère de l'Enseignement supérieur pour répondre à quatre thématiques :

1. Favoriser l'accessibilité des personnes à l'enseignement supérieur, notamment des groupes sous-représentés (Premières Nations et Inuits, étudiants de première génération, personnes en situation de handicap, issues de régions rurales, les femmes dans certains domaines d'études, dont le génie et l'informatique, et les hommes de manière généralisée, etc.);
2. Améliorer la fluidité des parcours de formation et assurer des transitions harmonieuses et de qualité visant à renforcer la persévérance des étudiants enseignement supérieur;
3. Répondre à des besoins nationaux et régionaux d'adéquation formation-emploi, notamment dans un contexte de qualification ou de requalification, permettant ainsi aux personnes d'avoir accès à des formations tout au long de la vie;
4. Déployer des stratégies de promotion et de recrutement en enseignement supérieur, en favorisant le rapprochement des cégeps et des universités avec l'enseignement secondaire.

Mission

Le PESCN a comme mission de favoriser la concertation entre les établissements d'enseignement collégial publics et universitaires et les partenaires socioéconomiques d'un même territoire, en vue de déployer des actions régionales conjointes visant à mettre en œuvre des solutions aux enjeux territoriaux communs.

Vision

Rendre l'enseignement supérieur accessible pour tous sur la Côte-Nord.

Valeurs

- Respect
- Agilité
- Collaboration

Mise en contexte

Le PESCN reconnaît que le travail en concertation ainsi que la mobilisation et la recherche enrichissent les formations, améliorent les prises de décision et renforcent l'innovation et le développement régional.

C'est dans cette optique qu'un appel est lancé pour la création de projets structurants, favorisant la concertation entre les établissements d'enseignement supérieur et, selon le projet, la collaboration avec les acteurs socioéconomiques de la Côte-Nord.

Objectif principal :

Offrir un soutien financier à un projet dont les résultats contribuent à la mise en place d'une initiative régionale ou à la création de retombées significatives sur la Côte-Nord et appuyer toutes les initiatives qui rapprochent les cégeps et les universités avec l'enseignement secondaire, qui favorisent l'accessibilité des personnes à l'enseignement supérieur, qui valorise l'enseignement supérieur et/ou qui augmentent les possibilités de transitions harmonieuses dans une perspective de renforcer la persévérance des étudiants.

Précisions sur l'appel de projets

Définition d'un projet :

Cet appel a pour but de soutenir financièrement la réalisation de projets conformes à la définition suivante :

Définition d'un projet :
Un projet est une initiative d'une durée limitée dans le temps, de **nature ponctuelle et non nécessairement récurrente**. Le projet doit avoir une **valeur ajoutée**.

Modalités sur le dépôt de projet :

- ✓ Toutes personnes employées d'un des établissements partenaires du PESCN ou toutes personnes travaillant pour un partenaire socioéconomique, ou futur partenaire, du PESCN peut déposer un projet;

La définition de partenaire socio-économique est :

Définition d'un partenaire socioéconomique:
Les partenaires admissibles peuvent être issus du milieu économique, communautaire ou institutionnel, incluant notamment les MRC et les municipalités. Les responsabilités et les devoirs sont connus et reconnus par l'organisation partenaire, et son implication apporte une valeur ajoutée par sa contribution en expertise ou financière à la réalisation d'un projet.

- ✓ Le projet doit être attaché minimalement à une des thématiques ministérielles;
- ✓ Les partenariats interordres, interétablissements, et/ou avec les différents partenaires socioéconomiques, sont encouragés.

Retombées :

Le projet doit avoir des **retombées mesurables** dans la région.

Soumission des projets[1] :

Le responsable du projet doit remplir préalablement un formulaire d'intention et le remettre à la coordination du PESCN.

Le formulaire contient les informations suivantes :

- ✓ Une description sommaire des objectifs et résultats attendus.
- ✓ Les établissements partenaires et autres participants impliqués.
- ✓ Une estimation de la somme demandée au PESCN et les types de dépenses
- ✓ Une description des retombées régionales

Après la réception des documents, une rencontre sera planifiée avec la coordination du PESCN.

Date limite de dépôt :

Toutes les propositions peuvent être soumises continuellement. Toutefois, le projet doit être terminé avant le **1er juin 2026**.

Évaluation des projets

Le projet considéré admissible sera soumis à l'évaluation par le comité de mise en œuvre du PESCN selon les critères suivants:

Pertinence

- Les liens avec l'un ou plusieurs thématiques du PESCN sont explicites.

Qualité du projet

- La description du projet montre une compréhension approfondie du thème.
- Plusieurs établissements et partenaires sont impliqués.

[1] Il est important de noter que le financement du projet est conditionnel au maintien du financement des pôles d'enseignement supérieur. Toute somme restante à la fin du projet doit être retournée du PESCN. Si le responsable du projet contrevient aux modalités de suivi de projet, le PESCN se réserve le droit de retirer le financement octroyé.

Résultats anticipés

- Les retombées pour les établissements et pour la région sont clairement décrites.

Modalités de suivi des projets

Une convention d'aide est envoyée aux personnes responsables du projet. Celles-ci doivent la retourner par courriel, dûment signé à l'adresse indiquée. À défaut de le faire, le demandeur est réputé refuser l'offre de subvention.

La coordination du PESCN, responsable de l'appel de projets et du suivi des projets, se réserve le droit :

- De refuser d'évaluer un projet si celui-ci n'est pas conforme aux modalités du présent guide
- D'effectuer des vérifications et de demander toute pièce justificative liée au projet de recherche, notamment au regard des dépenses engagées
- De vérifier auprès des autorités concernées l'authenticité de tous les documents et de tous les renseignements fournis dans la demande
- De limiter le montant de la subvention qui devrait être allouée à un projet, de réduire sa durée et d'établir toute autre condition que le comité d'évaluation jugerait appropriée
- De communiquer avec les personnes affectées au projet pour confirmer leur participation, ou pour toute information relative à ce dernier
- De retirer, en tout ou en partie, ou de suspendre temporairement la subvention versée si l'équipe projet manque aux obligations attendues ou si elle emploie à d'autres fins l'argent versé pour un projet donné

Le demandeur doit produire un document de reddition de compte à la fin du projet.

Pour obtenir de l'assistance ou des informations supplémentaires, veuillez contacter la coordination du PESCN à l'adresse suivante : olavigne@cegepbc.ca

Nous vous encourageons vivement à saisir cette opportunité de renforcer la collaboration régionale et de contribuer activement au développement de la Côte-Nord. La coordination du PESCN est aussi disponible pour échanger sur vos idées embryonnaires pouvant rejoindre les objectifs généraux du MES.